

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 32 (2005)
Heft: 2

Artikel: Peter Sutter : au service des compatriotes en détresse
Autor: Ribl, Rolf / Sutter, Peter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911973>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au service des compatriotes en détresse

Le tsunami dans l'océan Indien a coûté la vie à quelque deux cents Suisses et Suissesses. L'état-major de crise du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a été sur les dents pendant des semaines. Interview de l'ambassadeur Peter Sutter.

«Revue Suisse:» *Monsieur l'ambassadeur, le tsunami dans l'océan Indien a coûté la vie à 280 000 personnes, dont probablement 200 Suisses et Suissesses. L'état-major de crise du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) avait-il escompté une catastrophe naturelle d'une telle ampleur?*

Peter Sutter: L'état-major de crise de la Division politique VI du DFAE est responsable quand des concitoyens sont victimes d'un sinistre à l'étranger, que ce soit une catastrophe naturelle, un accident de la circulation ou un attentat terroriste. Mais en pareil cas, la première responsabilité incombe au gouvernement et aux autorités locales de l'Etat frappé. Pour le tsunami dans l'océan Indien, les organisateurs de voyages avaient aussi une part de responsabilité. L'état-major de crise du DFAE sert d'interlocuteur aux parents restés en Suisse et fournit subsidiairement assistance et conseil à nos compatriotes à travers les représentations suisses locales. Le schéma de base des prestations de services du DFAE reste le même dans toutes les situations d'urgence.

Cette catastrophe naturelle représentait-elle quand même un défi particulier?

Oui, car des milliers de personnes demandaient des nouvelles d'un parent et sur place, un grand nombre de compatriotes dépendait de l'aide de nos représentations diplomatiques. Pour le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) aussi, la catastrophe constituait un immense défi, parce que plusieurs pays avaient été dévastés en même temps.

L'état-major de crise a-t-il pu exploiter les expériences recueillies lors des attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis (deux victimes suisses) et de 1999 à Louksor (36 Suisses tués), ainsi que de la chute d'un avion Swissair en 1998 à Halifax (229 morts, dont 41 Suisses)?

C'est sur la base de ces expériences que le DFAE a conçu l'organigramme de l'état-major de crise, dont une des pièces maîtresses est la permanence téléphonique. Depuis ces événements, la procédure de mobilisation et l'exploitation ont été améliorées substantiellement et l'état-major a été renforcé.

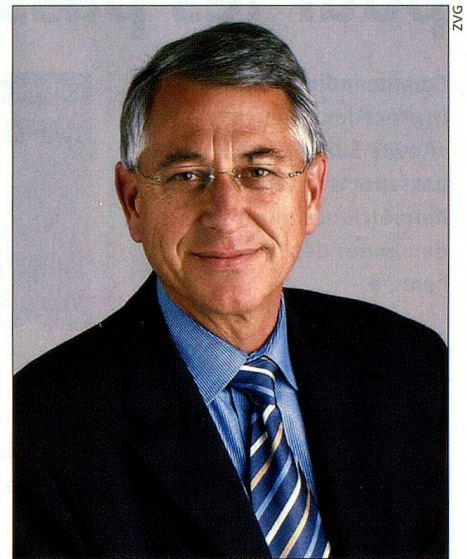
Comment jugez-vous aujourd'hui, avec le recul, le dispositif de la Confédération?

Je le répète, toute catastrophe doit d'abord être maîtrisée par le gouvernement du pays frappé. Pour l'assistance subsidiaire de nos ambassades à nos compatriotes, notre dispositif était convenable aux endroits clés – Bangkok, Phuket et Colombo. Les véritables besoins urgents ont été couverts dans une large mesure. Aux destinations de vacances citées, nous avons renforcé rapidement le personnel. Les représentants locaux du DFAE ont aidé des centaines de Suisses et Suissesses en établissant des centaines de papiers de voyage, en fournissant une aide financière et en assurant un soutien logistique.

Au DFAE, le Service de gestion des crises n'a été créé qu'en 1999, après l'attentat de Louksor. Dispose-t-il de suffisamment de personnes et de fonds?

La Division politique VI (17 collaborateurs et collaboratrices) est chargée des Suisses de l'étranger, de la protection consulaire et des conseils aux voyageurs, ainsi que de la gestion des crises, le cas échéant. Il n'y a pas d'état-major de crise permanent. Mon suppléant et moi formons avec la section Protection consulaire le noyau de l'état-major de crise, dont l'effectif est renforcé en fonction de la tâche. Pour les événements exceptionnels, la Division dispose de 200 000 francs.

Quelques Suisses de l'étranger établis dans les pays touchés par le tsunami ont manifestement perdu tous leurs biens. Quelle aide officielle peuvent-ils escompter de la Suisse?



Peter Sutter

Né en 1948 et élevé dans la région d'Appenzell, Peter Sutter a étudié le droit à Zurich et Bâle. En 1979, il entre au DFAE dans la carrière diplomatique. Après de nombreux postes à l'étranger, il devient en 1994 chef de la délégation suisse au sein de la Commission neutre de surveillance à Panmunjom (Corée). Peter Sutter a dirigé dès 1999 le bureau de liaison de la Suisse avec les Nations Unies au Kosovo.

Par bonheur, seul un très petit nombre de Suisses et Suissesses de l'étranger ont subi des dommages de cette envergure dans les pays touchés. Ce sont surtout des touristes suisses qui ont été frappés. Si des Suisses de l'étranger ont besoin d'aide, parce qu'ils n'auraient par exemple pas d'assurance pour les dommages subis, la Chaîne du bonheur, notre organisation nationale de collecte de fonds, pourrait monter au créneau. La Confédération ne pourrait verser à des compatriotes en détresse qu'une prestation d'assistance publique.

Après le 26 décembre 2004, en votre qualité de chef de l'état-major de crise du DFAE, vous êtes apparu plusieurs fois dans les médias pour citer de nouveaux nombres de victimes effectives ou supposées.

Je me suis efforcé d'informer objectivement, sans masquer toutefois mes émotions. Ce qui m'a été pénible était la soif de chiffres de certains médias. *Interview: Rolf Ribli*